AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-1-68 739225

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C.C.P. : DIJON 3.405-19

Bulletin n° 88 - JANVIER 1968 -

AUX ABONNES AU SERVICE DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE - CAMPAGNE 1968

VOUS NE DEVEZ PAS TENIR COMPTE DE CETTE NOTE SI VOUS AVEZ DEJA RENOUVELE VOTRE ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE 1968.

Nous nous permettons de vous rappeler que les abonnements sont reçus jusqu'au 28 FEVRIER 1968, délai de rigueur.

Nous vous indiquons ci-dessous nos tarifs en vigueur au 1er Janvier 1968 :

- Abonnement ordinaire .... 25 Francs
- Abonnement collectif :
  1°) à une même adresse ..... 25 F. + 10 F. par série supplémentaire de Bulletins
  2°) à plusieurs adresses ... 25 F. + 20 F. par adresse supplémentaire
  3°) à plusieurs Stations d'Avertissements .... 25 F. + 20 F. par Station supplémentaire.

La documentation générale (revues, tracts...) dont peuvent bénéficier les abonnés des Stations, indépendamment du Bulletin technique et de ses suppléments, ne fera l'objet, pour les abonnements collectifs, que d'un seul service.

Les abonnements sont payables :

1) - par versement au C.C.P. N° 3.405-12 K DIJON
ouvert à : Régisseur Avances Recettes Direction Départementale de l'Agriculture de la Côte d'Or -

2) - par chèques bancaires adressés directement à :
Régisseur d'Avances et de Recettes - Direction Départementale de l'Agriculture - Cité administrative Dampierre - 21 DIJON.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Inspecteur de la Protection des Végétaux,
Circonscription phytosanitaire "BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE" :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne et Franche-Comté,
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.